

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 MAI 2018**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, Anne ROSSIGNOL.
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME Olivier, PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe.

ABSENT ET EXCUSE : VIRLET François

POUVOIR : VIRLET François donne pouvoir à GEORGE Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 2 mai 2018

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	13
Absent excusé	1
Pouvoir	1

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- Approbation du procès-verbal du 9 avril 2018.
- BUDGET – Ajustements budgétaires
- PERSONNEL - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
-Avancement de grade d'un adjoint technique
- URBANISME – Déclassement de chemins ruraux – ZAC des Coutures – Enquête publique
- DOMAINE PUBLIC – Redevance 2018 pour occupation du domaine public - Orange

AUTRES POINTS

- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

La séance débute par le label « Villes et villages étoilés » décerné à la commune de MENARS par l'A.N.P.C.E.N. – Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne. Soucieuse des impacts sur la biodiversité occasionnés par la pollution lumineuse MENARS veut éviter le gaspillage énergétique tout en préservant le confort et la sécurité de ses habitants.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL – DELIBERATION NO 2018-24

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 9 avril 2018. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUDGET – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – APPROBATION DECISIONS DU MAIRE - DELIBERATIONS NO 2018- 25

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire en date du 13 et 20 avril 2018 portant sur des virements de crédits en section d'investissement pour un montant total de 8 294€ du compte n° 020 « dépenses imprévues » aux comptes numéro 2111 « terrains nus » - opération « urbanisme » et numéro 2031 « frais d'étude » - opération « Projet les Coutures ».

BUDGET – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - DELIBERATIONS NO 2018-26

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire en section d'investissement pour la somme de 2 000€ de l'opération financière – chapitre numéro 040 – « opérations d'ordre de transfert entre sections » à l'opération numéro 21 « Environnement » compte n° 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - DELIBERATION NO 2018-27

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire propose de recruter un adjoint technique territorial à temps non complet pour le jeudi 17 mai 2018 de 7h30 à 14h30 pour assurer la garderie et le ménage au sein de l'école Victor Hugo et le service à la cantine. Le Conseil Municipal, unanime, accepte ce recrutement et charge le maire d'effectuer toutes les démarches administratives.

CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE – DELIBERATION NO 2018-28

Considérant qu'un agent technique à temps non complet peut bénéficier d'un avancement de grade à l'intérieur du cadre d'emploi de la filière technique au titre de l'ancienneté, et après avis favorable du 19 avril 2018 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création du nouveau poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (22h70/35^{ème}) et la suppression de l'ancien poste d'adjoint technique à temps non complet. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications du tableau des emplois et charge le maire des formalités administratives.

DECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX – ZAC DES COUTURES – ENQUETE PUBLIQUE – DELIBERATION NO 2018-29

Monsieur le Maire et l'adjoint en charge de l'urbanisme expliquent que le chemin rural dit des Coutures et le sentier rural situés dans le périmètre de la ZAC des Coutures doivent faire l'objet d'un déclassement afin de céder la totalité du foncier à la société NEXITY. Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural dit des Coutures et l'aliénation totale du sentier rural. Le Conseil municipal, unanime, décide de lancer une enquête publique du mardi 19 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus. Un commissaire enquêteur sera désigné pour mener à bien cette procédure. Lors de l'enquête publique, un registre sera mis à la disposition du public afin que celui-ci puisse y déposer, par écrit, ses remarques ou questions à l'attention du commissaire-enquêteur.

REDEVANCE 2018 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ORANGE – DELIBERATION NO 2018-30

Selon les décrets en vigueur relatifs à l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics d'Orange, la collectivité perçoit annuellement une redevance. Pour l'année 2018, la redevance s'élève à 705.14€ correspondant à 528.04€ pour 13.443kms d'artères en sous-sol et 177.10€ pour 3.381kms d'artères aériennes. Le Conseil Municipal, unanime, adopte la redevance 2018 et charge le maire de l'accomplissement des formalités administratives.

INFORMATIONS Y.GEORGE

FONDATION DU PATRIMOINE : Une convention de souscription a été signée, au mois d'octobre dernier, avec la Fondation du Patrimoine – Délégation régionale – Centre Val de Loire, opération lancée auprès des entreprises et particuliers pour participer au financement des travaux du lavoir. A ce jour le montant des dons est de 1 450€.

CHATEAU DE MENARS : Monsieur BAYSARI Edmond, propriétaire du château de Ménars depuis 1983, est décédé à l'âge de 84 ans. Monsieur TOUZELET Serge propose de nommer une rue ou place en son hommage.

P.L.U.I. – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Présentation du PADD du PLUiHD le jeudi 7 juin à 19h salle polyvalente à Fossé. Le Conseil municipal y est convié.

MANIFESTATION : « Fête des voisins » le vendredi 25 mai à 19h.

INFORMATIONS G.GLEDEL

NEXITY – ZAC DES COUTURES : La première tranche se compose de 55 lots dont 20 réservés aux bailleurs sociaux et résidences adaptées aux seniors. Le dossier « loi sur l'eau » a été déposé aux services de la DDT de Blois.

LAVOIR - aménagements : la déclaration préalable a été déposée en mairie par l'architecte et envoyée aux services de l'Agglo début mai pour le démarrage des travaux. Monsieur PREVOST Guy a rendez-vous avec le SIDELC pour l'effacement des réseaux, opération conjointe avec celle du lavoir.

MAIRIE-ECOLE – Aménagements et extension : Une nouvelle consultation est lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre. La commission d'Appels d'offres doit se réunir dans le courant du mois de juin pour l'ouverture et analyse des plis des candidats dont la date limite de dépôt en mairie est le samedi 9 juin.

Pour l'affaire en cours avec la société « BBZ », ancien maître d'œuvre du projet, un chiffrage du préjudice a été retenu et validé par l'avocat de la commune. Un courrier sera envoyé à Monsieur BONNASSIEUX, l'architecte pour lui réclamer.

INFORMATIONS G.PREVOST

TRAVAUX EN REGIE: L'installation des jeux extérieurs dans le lotissement de la Cour du Puits et la pose d'une clôture rue de la Cour du Puits sont réalisées.

INFORMATIONS S.TOUZELET

EPICERIE : La réouverture de l'épicerie a eu lieu le samedi 28 avril. Valérie CHAUDET conviera le jeudi 14 juin prochain à 19h ses prestataires ainsi que le Conseil municipal à la découverte de sa nouvelle enseigne Proximarché.

SECURITE – Une réunion publique, avec la collaboration de la gendarmerie de MER, est prévue en juin (date à confirmer). Les référents « sécurité » seront directement en correspondance avec la gendarmerie de MER.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe		VIRLET François	Absent – excusé – Pouvoir à GEORGE Y.